



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 novembre 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 11 18- 07- ASSOCIATION - Subvention à la
prévention routière

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 07/11/2024
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 12/11/2024
Pouvoirs :	6	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 21/11/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Olivier DEROZARD Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

M Sylvain BARCET est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Les associations participent activement à l'animation de la vie locale. Par délibération du 17 juin dernier, le conseil municipal a délibéré pour soutenir les actions et/ou projets des associations œuvrant sur la commune.

Monsieur le Maire informe que l'association prévention routière propose des actions d'éducation routière et de sensibilisation dans les écoles en lien avec les enseignants. Elle propose d'intervenir les 18 et 19 novembre prochain à l'école publique élémentaire Val noir.

Le coût de ce projet est de 400 €.

Afin de soutenir les actions de l'association sur le territoire communal, il est proposé au conseil de verser une subvention exceptionnelle de 400 €.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :***
32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 € à la prévention routière.

DIT QUE cette dépense sera imputée au chapitre 65, article 6574 du budget communal dûment approvisionné.

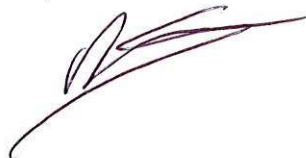
Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

25.11.24

et de la publication en mairie le

25.11.24

Le secrétaire
Sylvain BARCET

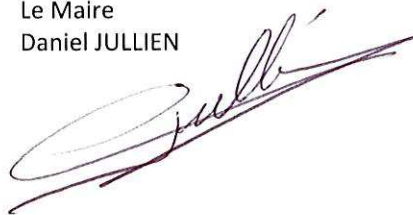


Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2024-11-18-07- ASSOCIATION- Subvention à la
prévention routière

.....
Date de décision: 18/11/2024

Date de réception de l'accusé 25/11/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2024111807_07

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20241118-2024111807_07-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5 .3

Finances locales

Subventions

Subventions accordées à des associations

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 2024 11 18-07-ASSOCIATION - Subvention à la prévention routière.pdf
(99_DE-069-200047785-20241118-2024111807_07-DE-1-1_1.pdf)